



Fiche Signalétique

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Identificateur du produit

Produit ID

VWS0680

Nom du produit:

GRAINTONE PLUS Teinture par Essuyage - Base de Teinture Neutre

Usage du produit

Peinture

Date de préparation de la FS

22/févr./2010

Date de révision:

19/nov./2009

Numéro d'identification ONU :

UN1263

Classification WHMIS:

D2B Matière toxique D2A Matière très toxique B2 Flamable liquide

Identification de la Compagnie

Valspar, Inc.

1915 Second Street West

Cornwall , Ontario K6H 5T1

Numéro du Téléphone

1-613-932-8960

Numéro du Téléphone d'urgence 1-888-345-5732

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

IDENTIFICATION DES DANGERS

Inhalation

Ingestion

Absorption par la peau

Contact avec les yeux:

- Irritation modérée des yeux
- Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau:

- Provoque une irritation de la peau.
- Dermatite
- Causera le dégraissage de peau.
- Nocif en cas d'absorption par la peau.
- Peut être absorbé par la peau.

Ingestion:

- Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Risque d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

Inhalation:

- Provoque une irritation du système respiratoire.
- Nocif par inhalation.

Effets sur les organes cibles et autres effets sur la santé:

- L'intoxication au CUIVRE peut causer une anémie hémolytique ainsi que des dommages aux reins, au foie et à la rate.
- Des lésions hépatiques peuvent se produire.
- Provoque des maux de tête, de la somnolence ou d'autres lésions du système nerveux central.
- Troubles hématiques
- Des lésions rénales peuvent se produire.
- Contient de l'éther de glycol, un produit qui est connu comme causant des lésions sanguines chez les animaux de laboratoire.

Ce produit contient des ingrédients qui peuvent contribuer aux effets chroniques potentiels suivants:

- Avis : Des rapports associent la surexposition répétée et prolongée en milieu de travail à des solvants avec une lésion permanente au cerveau et au système nerveux. Le mauvais usage intentionnel par concentration et inhalation délibérées du contenu peut être nocif ou fatal.

Cancérogénicité:

- Danger possible de cancer. Contient ingrédients lesquels peuvent causer le cancer selon données animales.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	Nom Chimique	Numéro CAS
MINERAL SPIRITS 64742-47-8	50 - 55	Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER 111-76-2	5 - 10	2-Butoxyethanol	111-76-2
VM&P NAPHTHA 68410-97-9	5 - 10	Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling	68410-97-9
STODDARD SOLVENT 8052-41-3	5 - 10	Stoddard solvent	8052-41-3
ETHANOL 64-17-5	5 - 10	Ethyl alcohol	64-17-5
AROMATIC NAPHTHA, HEAVY 64742-94-5	1 - 5	Solvent naphtha, petroleum, heavy arom.	64742-94-5
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1	Naphthalene	91-20-3

Si cette section est vierge, ce produit ne contient aucune substance dangereuse selon les directives de l'Administration du SIMDUT.

La classification de ce produit est conforme aux critères de danger des Règlements sur les produits contrôlés (RPC) et la FS contient tous les renseignements exigés par les RPC.

4. PREMIERS SECOURS**Contact avec les yeux:**

Retirer les lentilles cornéennes, si portées, et ouvrir grandement les paupières. En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si un recours médical n'est pas immédiatement disponible, rincer les yeux pendant 15 minutes de plus. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec le peau, rincer immédiatement le peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appeler un medecin.

Ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, provoquer immédiatement le vomissement en donnant à boire 2 verres d'eau et en introduisant les doigts dans la gorge, ne jamais administrer quoi que ce soit à une personne inconsci En cas d'ingestion, provoquer immédiatement le vomissement en donnant à boire 2 verres d'eau et en introduisant les doigts dans la gorge, ne jamais administrer quoi que ce soit à une personne inconsci Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. En cas de vomissements, garder la tête plus bas que les hanches afin de prévenir l'aspiration dans les poumons. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos et sous observation. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Conditions médicales aggravées par exposition

Toutes les maladies respiratoires ou cutanées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair (Fahrenheit):	40
Point d'éclair (Celsius):	4
Seuil minimal d'inflammabilité (% en volume)	1
Seuil maximal d'inflammabilité (% en volume)	21
Température d'auto-inflammation:	indéterminé
Sensibilité au chocs	non
Sensibilité aux décharges électrostatiques.	Sujet aux risques de décharge statique. Veuillez voir la liaison et l'information de fondre dans la section 7.
Produits de combustion dangereux:	Voir section 10.

Feu Peu commun et Dangers(Hasards) d'Explosion

Les serviettes, la sciure et les chiffons contaminés, etc. risquent de s'enflammer spontanément. Entreposer les déchets sous l'eau, dans des contenants en métal fermés, jusqu'à leur élimination conformément aux règlements applicables. Matière oxydante

AGENTS D'EXTINCTION:

Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse et/ou brouillard d'eau.

Procédures de Lutte anti-incendie:

Les pompiers devraient être équipés de l'appareil respiratoire indépendant et produire le mécanisme. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Mesures a prendre en cas de deversement ou de fuite:**

Ventiler la zone. Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome ou un masque à air en cas de gros déversements dans un endroit exigü. Essuyez, grattez ou absorbez dans un matériel inerte et mettez dans un conteneur pour la disposition. Voir la section 7, "Manipulation et Stockage", pour le conteneur approprié et des procédures de stockage. Enlever toute source d'inflammation. Enlever avec un absorbant inerte. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec les yeux.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Precautions a prendre lors de la manutention et de l'entreposage:

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.- Ne pas fumer. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas entreposer au-dessus de 120 oF (49 oC). D'après le point d'éclair et la tension de vapeur, fournir un entreposage adéquat, conforme au règlement OSHA 1910.106 et au règlement 851 OH&S (Ontario) section 22. Les contenants vides risquent de renfermer des résidus du produit, y compris des vapeurs inflammables ou explosives. Ne pas percer, couper ou souder sur les contenants ou à proximité de ceux-ci. Observer toutes les étiquettes d'avertissement jusqu'à ce que le contenant ait été nettoyé commercialement ou remis à neuf. Si le produit est employé près ou au-dessus du point d'inflammabilité, un risque d'allumage peut être présent. Les activités, les utilisations, ou les opérations qui libèrent la vapeur (telle que le mélange ou librement la chute des liquides) peuvent également présenter un risque d'allumage. Veuillez assurer les récipients et l'autre équipement relié ensemble sont correctement collés et à tout moment fondus.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection du visage et des yeux:

Porter des lunettes anti-éclaboussures avec des écrans anti-éclaboussures ou un écran facial. Ne pas porter de lentilles cornéennes lorsqu'on travaille avec des produits chimiques, parce que les lentilles cornéennes risquent d'aggraver une lésion oculaire en cas d'exposition.

Protection de la peau:

Appropriez des gants résistants chimiques devrait être porté, comme nitrile ou néoprène.

AUTRE équipement DE PROTECTION:

Empêcher le contact de peau portent des vêtements protecteurs couvrant tous les secteurs exposés. S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près des postes de travail.

Protection respiratoire:

Si l'exposition ne peut pas être commandée au-dessous des limites applicables d'exposition, employez le respirateur approuvé par NIOSH approprié tel qu'un respirateur d'épuration d'air avec la cartouche de vapeur organique avec le filtre de dust/mist. Consultez la littérature du fabricant de respirateur pour s'assurer que le respirateur assurera à protection proportionnée. Lisez et suivez les instructions de tout le fabricant de respirateur.

Ventilation

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Les fours utilisés pour la réticulation devraient comporter une arrivée d'air frais pour éviter l'accumulation de vapeurs et la possibilité de création de mélange explosif. Utiliser le matériel anti-déflagrant électrique, d'aération et d'éclairage, où le produit est employé dans un secteur classifié dangereux

Directives au sujet de l'exposition

OSHA PEL

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	TWA (final)	Valeurs plafond (finales)	Désignations cutanées
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER 111-76-2	5 - 10	240 mg/m ³ TWA 50 ppm TWA		prevent or reduce skin absorption
STODDARD SOLVENT 8052-41-3	5 - 10	2900 mg/m ³ TWA 500 ppm TWA		
ETHANOL 64-17-5	5 - 10	1000 ppm TWA 1900 mg/m ³ TWA		
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1	10 ppm TWA 50 mg/m ³ TWA		

ACGIH TLV

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	TWA	STEL	Valeurs plafond	Désignations cutanées
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER 111-76-2	5 - 10	20 ppm TWA			
STODDARD SOLVENT 8052-41-3	5 - 10	100 ppm TWA			
ETHANOL 64-17-5	5 - 10	1000 ppm	1000 ppm STEL		
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1	10 ppm TWA	15 ppm STEL		CAN BE ABSORBED THROUGH THE SKIN

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

ODEUR	Normale pour ce genre de produit.
État de la matière:	liquide
pH:	indéterminé
PRESSION VAPEUR (MM HG @ 20 C)	151mmHg @100°F (37.78°C)
DENSITÉ VAPEUR (AIR=1)	5.1
Point d'ébullition:	indéterminé
Solubilité dans l'eau	indéterminé
Coefficient de distribution d'eau/huile :	indéterminé
DENSITÉ (Livres par gallon É-U)	6.87
DENSITÉ RELATIVE (l'eau=1)	.82
VITESSE D' ÉVAPORATION(Butyl Acetate=1)	3.3
Point d'éclair (Fahrenheit):	40
Point d'éclair (Celsius):	4
Seuil minimal d'inflammabilité (% en volume)	1
Seuil maximal d'inflammabilité (% en volume)	21
Température d'auto-inflammation:	indéterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter:	Chaleur.
Incompatibilité	Oxydants forts
Polymerisation dangereuse	Aucun prévu
Produits de décomposition dangereux:	Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Sensibilité aux décharges électrostatiques.

Sujet aux risques de décharge statique. Veuillez voir la liaison et l'information de fondre dans la section 7.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	NIOSH - DL50 et CL50 sélectionnées

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

MINERAL SPIRITS 64742-47-8	50 - 55	> 2000 mg/kg Dermal LD50 Rabbit > 5.2 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h > 5000 mg/kg Oral LD50 Rat
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER 111-76-2	5 - 10	= 2.21 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h = 220 mg/kg Dermal LD50 Rabbit = 2270 mg/kg Dermal LD50 Rat = 450 ppm Inhalation LC50 Rat 4 h = 470 mg/kg Oral LD50 Rat
ETHANOL 64-17-5	5 - 10	= 7060 mg/kg Oral LD50 Rat
AROMATIC NAPHTHA, HEAVY 64742-94-5	1 - 5	> 2000 mg/kg Dermal LD50 Rabbit > 5000 mg/kg Oral LD50 Rat > 590 mg/m ³ Inhalation LC50 Rat 4 h
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1	= 490 mg/kg Oral LD50 Rat > 20 g/kg Dermal LD50 Rabbit > 2500 mg/kg Dermal LD50 Rat > 340 mg/m ³ Inhalation LC50 Rat 1 h

Mutagenicité/Tératogénicité/Cancérogénicité:

Danger possible de cancer. Contient ingrédients lesquels peuvent causer le cancer selon données animales.

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	Prop. 65 de la Californie - reproduction femelle	California Prop 65 - Carcinogen
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1		Listed. initial date 4/19/02 - carcinogen

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	CIRC Groupe 1 - Preuve humaine	CIRC Groupe 2A - Données humaines limitées	CIRC Groupe 2b - Données animales suffisantes
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1			Monograph 82 [2002]

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	Cancérogènes connus NTP	Cancérogènes suspects NTP	Preuve de cancérogénicité NTP
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER 111-76-2	5 - 10			male rat-no evidence; female rat-equivocal evidence; male mice- some evidence; female mice-some evidence
ETHANOL 64-17-5	5 - 10			male mice-inadequate; female mice-inadequate
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1		Reasonably Anticipated To Be A Human Carcinogen	male rat-clear evidence; female rat-clear evidence; male mice-no evidence; female mice- some evidence

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	Cancérogènes de sélection OSHA	Cancérogènes de sélection OSHA possibles	Produits cancérogènes selon l'ACGIH.
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER 111-76-2	5 - 10			A3 Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
ETHANOL 64-17-5	5 - 10			A3 Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1	Present		

12. LES DONNEES ECOLOGIQUES

Pas d'informations écologiques disponibles.

13. CONSIDÉRATION POUR LA DISPOSITION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets dangereux conformément aux réglementations municipale, provinciale et fédérale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport des Marchandises dangereuses au Canada

Nom d'expédition: PAINT
 Ingrédient dangereux (terre) 1 VM&P NAPHTHA
 Ingrédient dangereux (terre) 2 ETHANOL
 Classement des dangers: 3
 Numéro d'identification ONU : UN1263
 Groupe d'emballage: II

Les exceptions de TMD Langage Clair :

Pour les marchandises dangereuses, le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes (TMD de référence): Quantité limitée / bien de consommation (1.17), n'entretiennent pas la combustion, etc. (2.18), une matière visqueuse (2.19), Liquides inflammables : Exemption d'ordre général (1.33), ou US DOT Réciprocité (9.1, .3 & .4). S'il vous plaît consulter les règlements actuels TMD avant de l'appliquer une ou plusieurs ces exceptions pour les expéditions suivantes.

Association du transport aérien international (IATA) :

Nom d'expédition: Paint
 Ingrédient dangereux no 1 VM&P NAPHTHA
 Ingrédient dangereux no 2 ETHANOL
 Classement des dangers: 3
 Numéro d'identification ONU : UN1263
 Groupe d'emballage: II

Organisation maritime internationale (IMO):

Nom d'expédition: PAINT
 Ingrédient 1 - eau VM&P NAPHTHA
 Ingrédient 2 - danger eau ETHANOL
 Classement des dangers: 3
 IMO UN/ID Nombre: UN1263
 Groupe d'emballage: II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX - Inventaires des produits chimiques

La liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Répertoire TSCA des Etats-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences du répertoire des substances chimiques TSCA des États-Unis.

Inventaire du Canada National Pollutant Release :

Nom Ingrédient CAS #	Poids Approxima tif	PRODUITS CHIMIQUES DE L'INRP - CANADA :
MINERAL SPIRITS 64742-47-8	50 - 55	Part 5 Substance
ETHYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER 111-76-2	5 - 10	Part 1, Group 1 Substance Part 5 Substance Part 1, Group 1 Substance
STODDARD SOLVENT 8052-41-3	5 - 10	Part 5 Substance
ETHANOL 64-17-5	5 - 10	Part 5 Substance
AROMATIC NAPHTHA, HEAVY 64742-94-5	1 - 5	Part 5 Substance
NAPHTHALENE 91-20-3	.1 - 1	Part 1, Group 1 Substance

16. AUTRES INFORMATIONS

Codes SIMD

Santé	2*
Inflammabilité:	3
Réactivité :	1
EPI :	X - Se reporter à la section 8 relative à l'équipement de protection personnelle.

Abréviations :

OSHA - Occupational Safety and Health Administration, IARC - International Agency for Research on Cancer, NIOSH - National Institute of Occupational Safety and Health, NTP - National Toxicology Program, ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists, SCAQMD - South Coast Air Quality Management District, TSCA - Toxic Substance Chemical Administration, IATA - International Air Transport Association, IMO - International Maritime Organisations : DOT - Department of Transportation, SO - Sans objet, N/E - Non établi, N/D - Non disponible, QD - Quantité à déclarer, PD - Poids, MG/m³ - Milligramme par mètre cube, G/L - Gramme par litre, MM - Millimètre, MPPPC - Million de particules par pied cube, PPM - Partie par billion, PPT - Partie par billion, CFT/PM - Creuset fermé Tag/Pensky-Martens, PB - Plomb, PEL - Limite d'exposition permmissible, TWA - Moyenne pondérée dans le temps, STEL - Limite d'exposition à court terme.

Clause de non-responsabilité:

Les données dans le présent relevé correspondent à des valeurs caractéristiques. Étant donné que les variables d'application sont un facteur important en ce qui a trait à la performance du produit, les renseignements dans la présente doivent être utilisés à titre de guide seulement. Valspar n'assume aucune responsabilité ni aucune obligation relativement aux informations fournies. SAUF SI VALSPAR LE STIPULE AUTREMENT PAR ÉCRIT, CELLE-CI N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE POUR UN USAGE PARTICULIER. VALSPAR SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA CONTREFAÇON DE BREVET. VALSPAR NE SERA PAS TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES DÉTERMINÉS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. Votre seul recours en cas de malfaçon est le remplacement du produit défectueux ou le remboursement de son prix d'achat, selon notre choix.

Renseignements sur la préparation :

Préparé par: Service des affaires réglementaires
Date d'impression: 22/févr./2010
Date de révision: 19/nov./2009

Renseignements techniques :

The Valspar Corporation
1101 Third Street South
Minneapolis, MN 55415
Numéro du Téléphone 1-613-932-8960

Numéro du Téléphone d'urgence 1-888-345-5732